

Journée de Club PLUI du 16 octobre 2018

Retour d'expérience de la
Communauté de communes
Bassée Montois

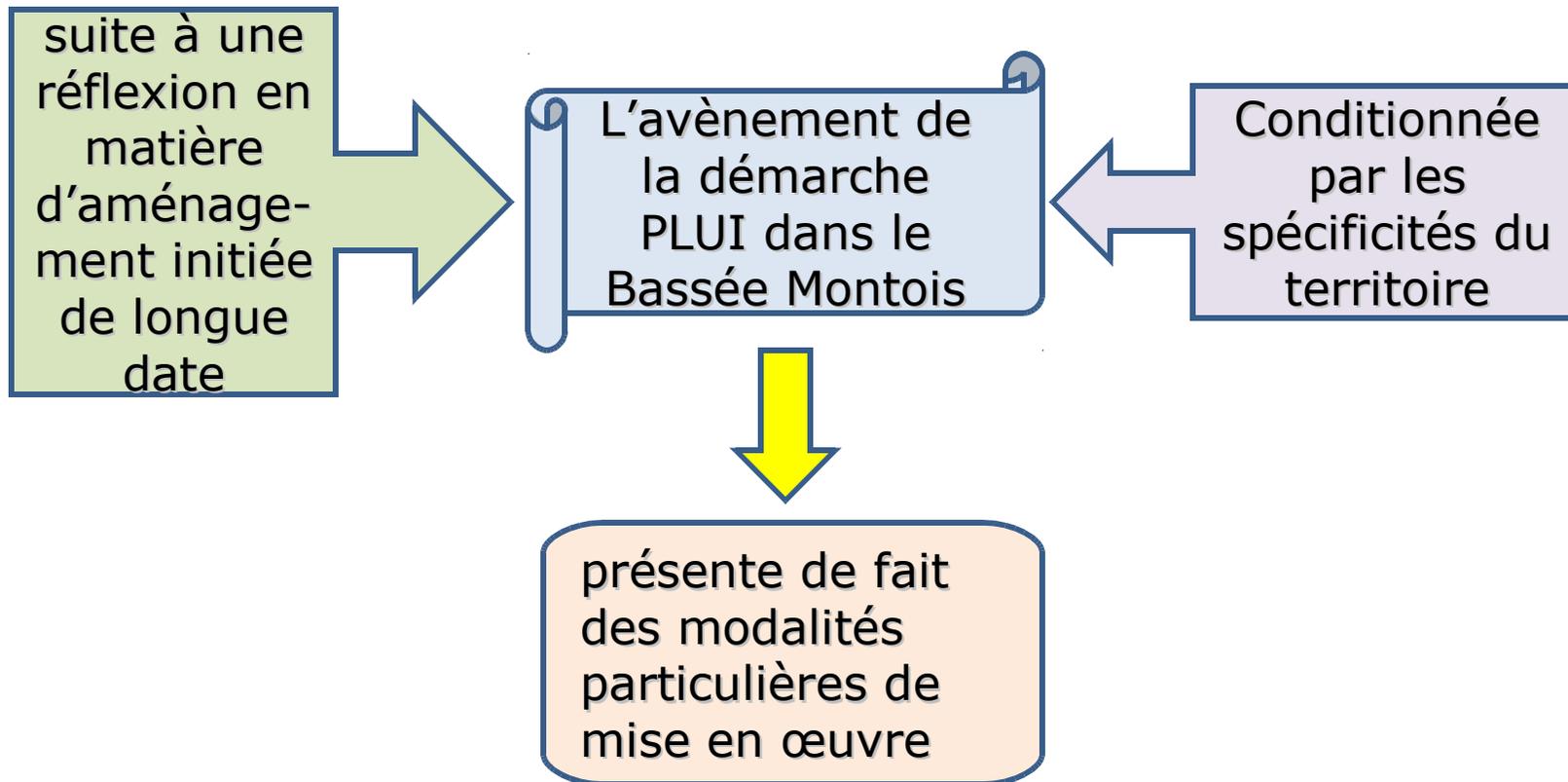


PLUI et Air, Energie, Climat (AEC)

Ce thème conduit à évoquer successivement:

- L'avènement de la démarche PLUI dans le Bassée Montois
- La prise en compte, dans cette démarche, du volet AEC





Une réflexion sur l'aménagement initiée de longue date



Un territoire avec des spécificités

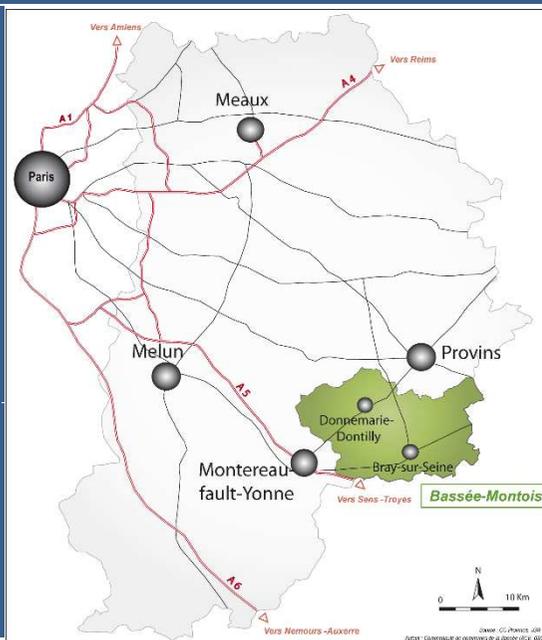
7% du territoire seine-et-marnais, et compte une **faible densité** de population (environ 55 hab/km²)

42 communes et **24 000 habitants**

majorité de **bourgs ruraux de petites tailles** avec une population allant de 300 à 1400 habitants et animé autour de 2 polarités urbaines de plus de 2 000 habitants

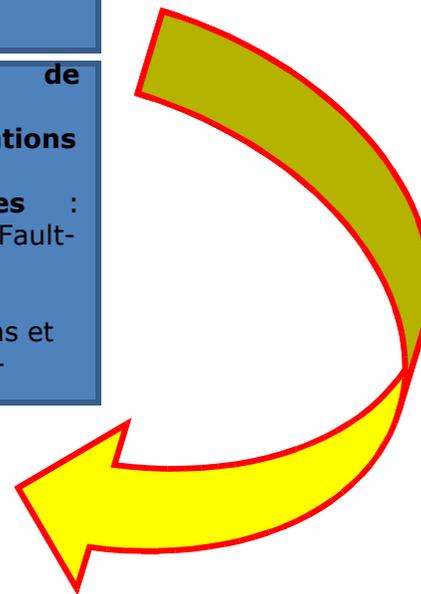
Limitrophe à 2 départements extrarégionaux (l'Yonne et l'Aube, respectivement dans les régions "Grand Est" et "Bourgogne-Franche-Comté"),

aux confins orientaux de l'Île-de-France, à l'extrême Sud-Est de la Seine-et-Marne

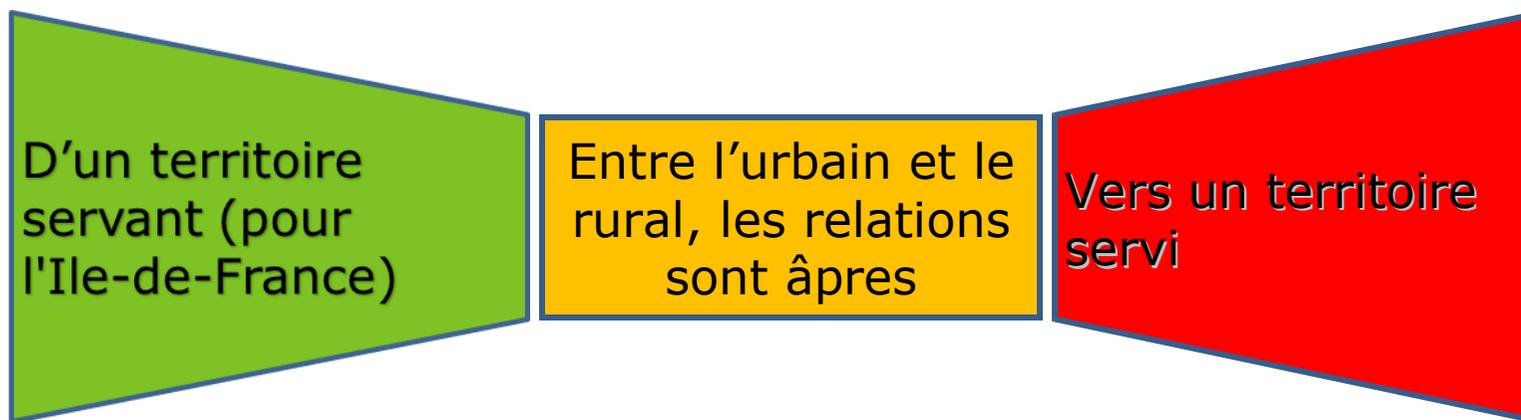


bordé de plusieurs agglomérations plus importantes : Montereau-Fault-Yonne, Provins, Nangis, Sens et Nogent-sur-Seine

« **Rurbanité** »



I-A-1 Prise en compte de la ruralité



Un territoire servant

réserve stratégique importante en **eau potable**

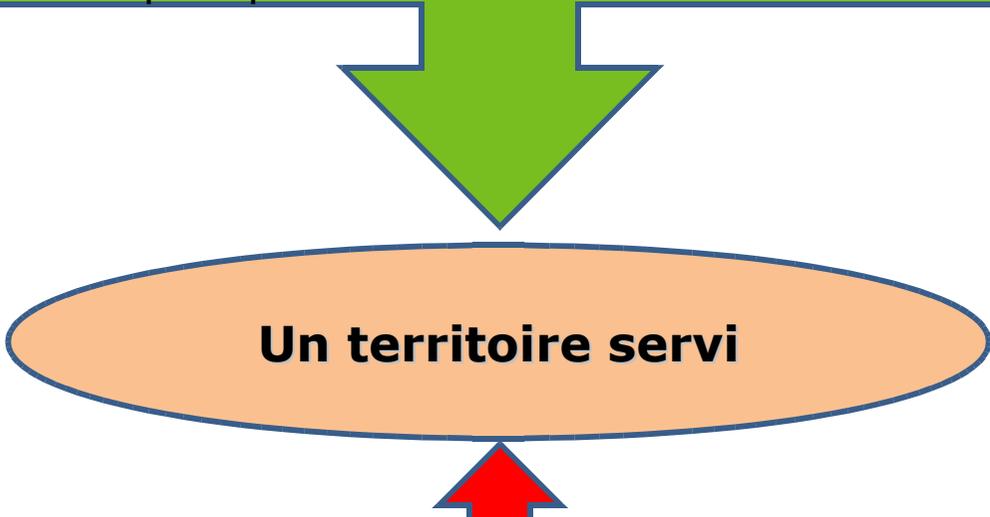
plus grande
et
quasiment
la dernière
réserve de
granulats
d'Ile-de-
France



deuxième
zone
humide de
France
comporte
deux sites
Natura
2000

Au titre de la **protection contre les crues** de l'agglomération parisienne (cf. projet de casiers écrêteurs de crue porté par l'EPTB Seine Grands Lacs)

☺ il ne concentre que très peu d'emplois (45 emplois pour 100 actifs) en comparaison de la moyenne départementale (72 emplois pour 100 actifs). Le territoire apparaît ainsi **dépendant des pôles d'emplois périphériques et de la métropole** : seuls 32% des actifs du territoire travaillent au sein du territoire de la CC Bassée-Montois, tandis que plus de 35% d'entre eux se dirigent vers la région parisienne et réalisent donc des déplacements domicile-travail longs. Le territoire étant situé à 100 km de la métropole parisienne



Un territoire servi

☹ Mais il est éloigné des infrastructures structurantes de transport et les mobilités individuelles motorisées y sont prépondérantes

Le PLUI comme élément fédérateur et identitaire

01/01/2014, les communautés de communes du Montois (19 communes) et de la Bassée (23 communes) ont **fusionné** pour donner la Communauté de communes Bassée Montois

Le PLUI: un moyen de **faire travailler ensemble** toutes les Communes et pour chaque élu, chaque habitant de s'appropriier l'ensemble du territoire

sur les 42 communes, 19 avaient un POS, 13 une carte communale, 5 un PLU dont seulement 2 avaient procédé à la modification simplifiée portant «Grenellisation»

identitaire

4 Février 2016: la CC Bassée Montois décide de **prendre la compétence** en matière d'élaboration de documents d'urbanisme

21 février 2017:
La CC Bassée Montois **prescrit son PLUI**

à la majorité, compte tenu de 40 voix pour, 10 voix contre, 4 abstentions et un suffrage nul

mutualiser les coûts induits grâce à la production d'un document unique



Vaincre les réticences au PLUI

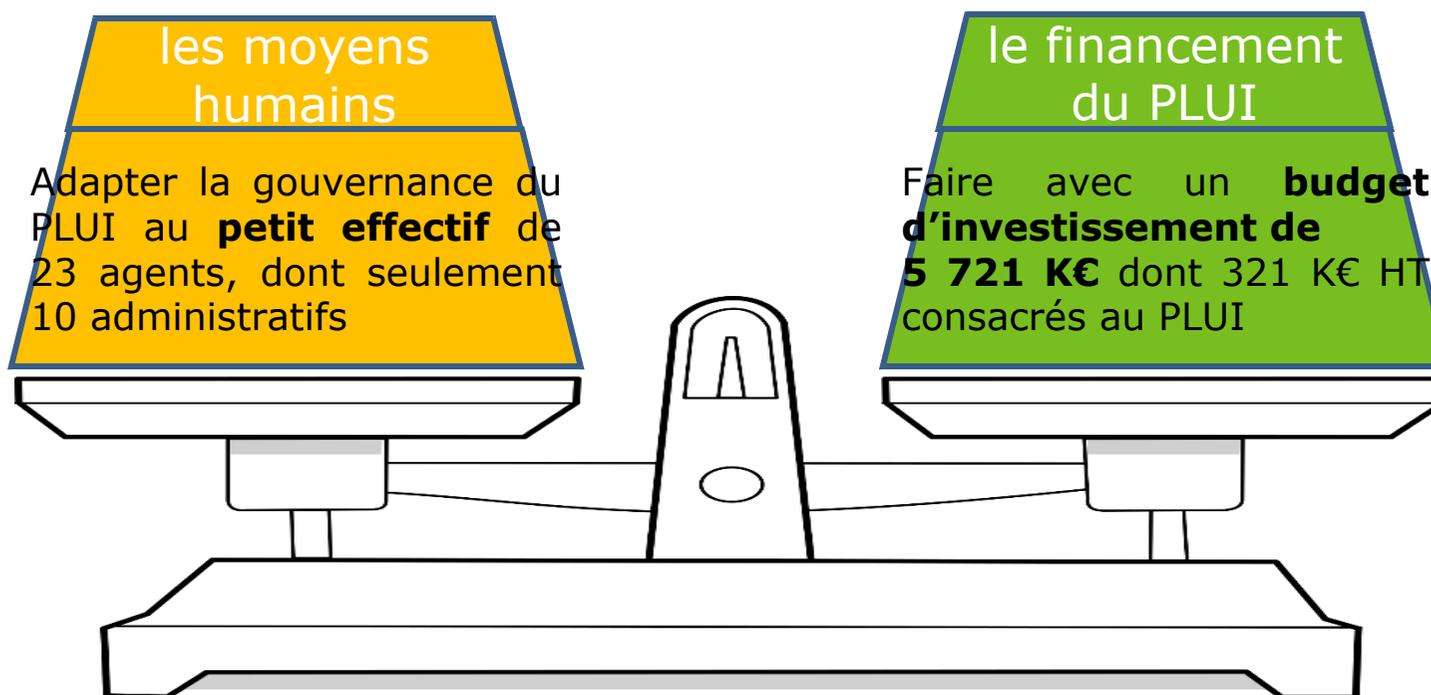
Réticence des Communes ayant déjà:	modalités pour les dépasser
- Lancé l'élaboration d'un PLU	3 réunions d'information/sensibilisation: -12 mai 2015 présentation par un cabinet d'urbanisme du nouveau cadre juridique de l'urbanisme et de l'intérêt du PLUI -2 novembre 2015 avec les Maires sur l'utilité d'une grenellisation -17 novembre 2015 avec la DDT, présentation de l'intérêt d'un PLUI aux conseillers communautaires
- Grenellisé leur PLU	

prise en
compte de la
faiblesse des
moyens
humains et
financiers

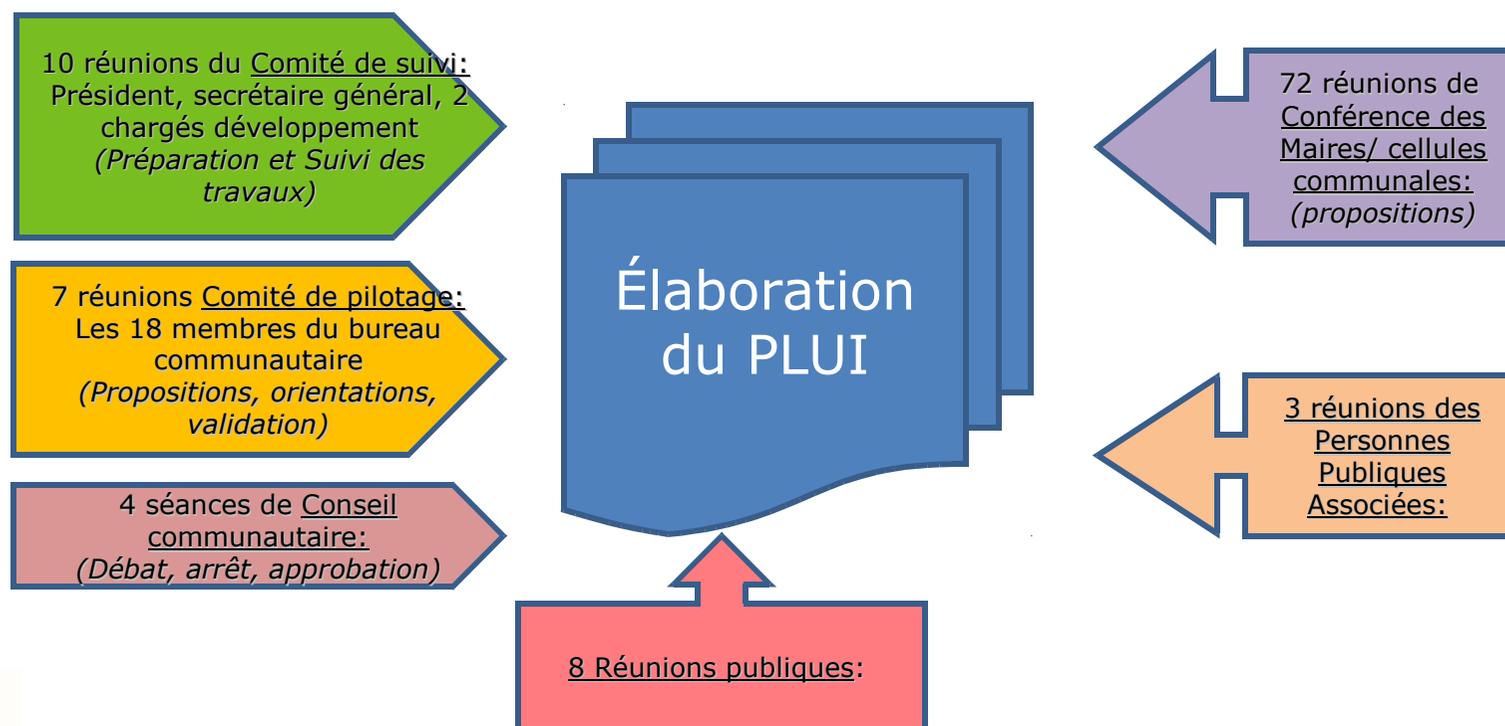
Lancement du
PLUI: les
modalités
particulières de sa
mise en œuvre

Prise en
compte des
échéances
électorales
(municipales
de 2020)

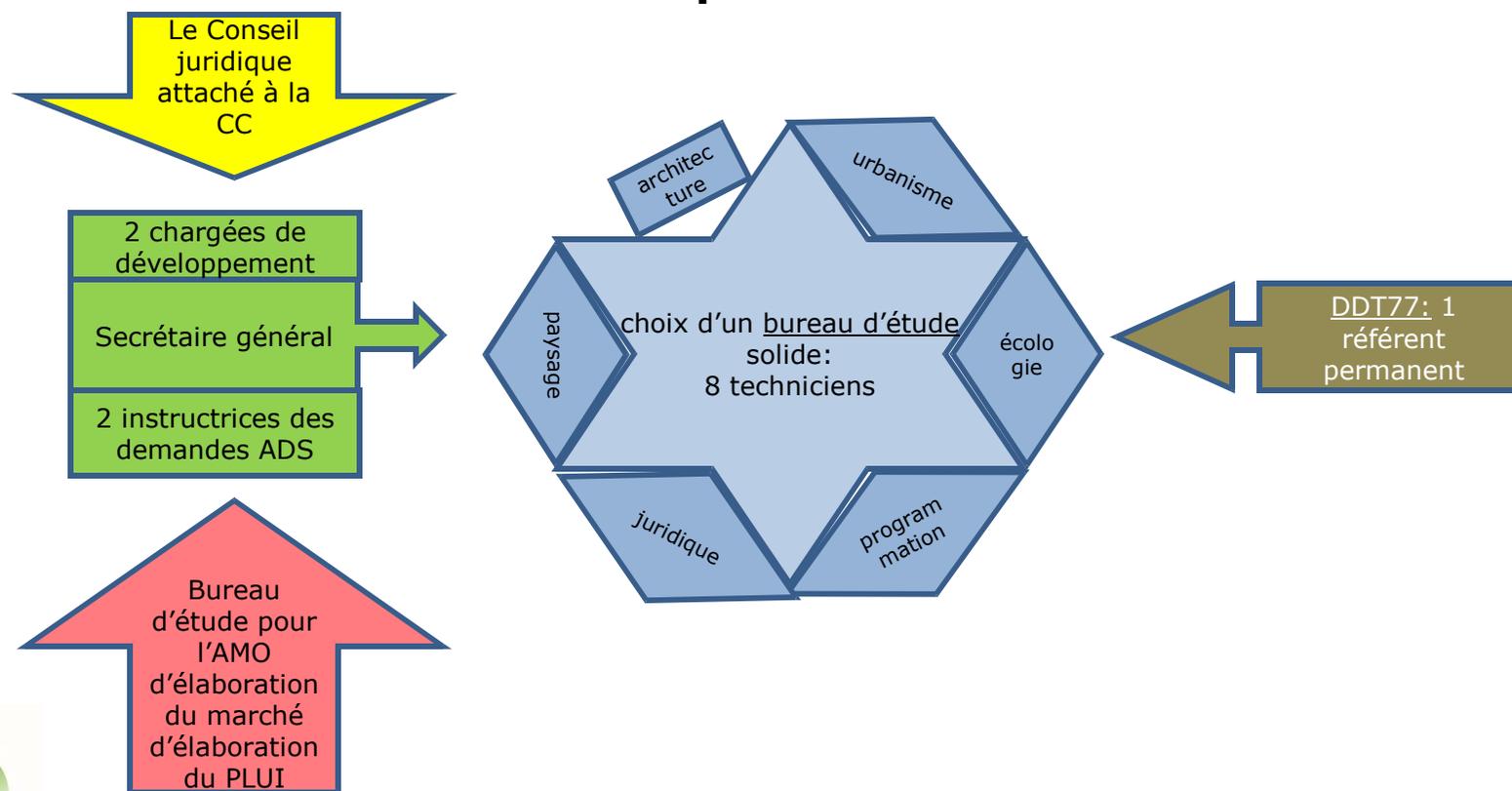
Pallier à la faiblesse des moyens



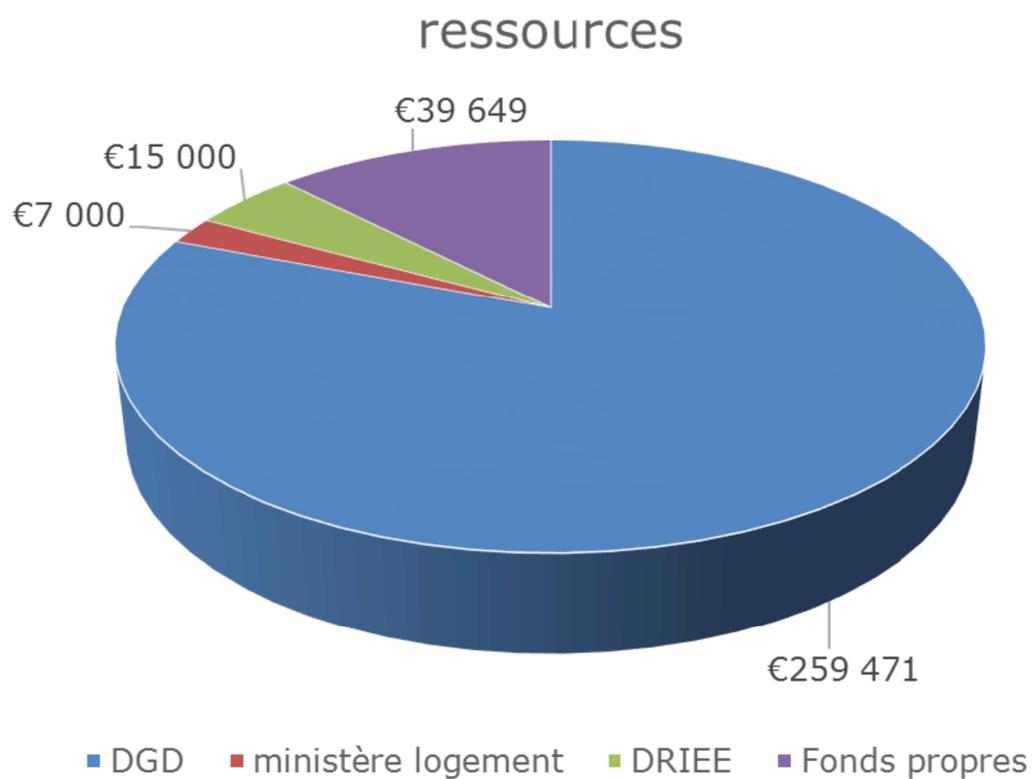
la gouvernance du PLUI: forte mobilisation des élus et des partenaires



Les moyens humains pour élaborer le PLUI: large sollicitation de compétences



un financement du PLUI avantageux

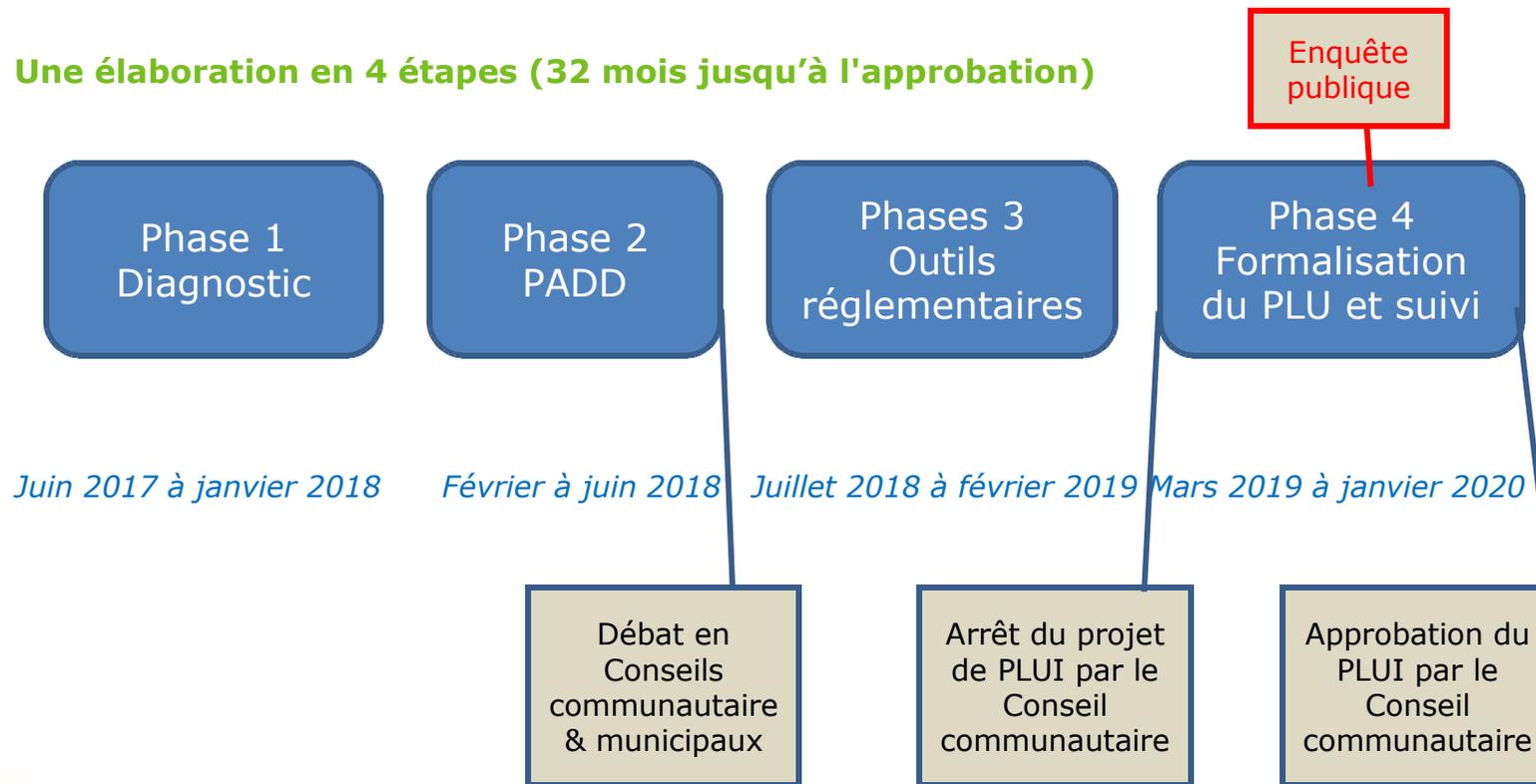


PLAN DE FINANCEMENT DU PLUI

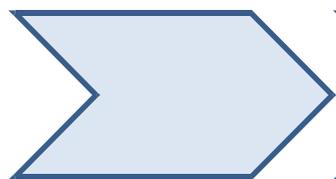
	Dépenses		Recettes	
Etude d'élaboration du PLUI :	Phase 1 : Diagnostic	65 120€	Etat : ministère du logement	7 000€
	Phase 2 : PADD	36 380€		
	Phase 3 : zonage, règlement, OAP	102 640€	Aide d'Etat : DGD	259 471€
	Phase 4 : mise en forme, enquête approbation	29 640€	Aide d'Etat : DRIEE	15 000€
	Evaluation environnementale	15 360€		
	<i>Missions complémentaires à bon de commande : montant mini</i>	18 460€	Fonds propres	39 649€
	TOTAL :	321 120€	TOTAL :	321 120€

Un Planning d'élaboration du PLUI serré mais respecté

- Une élaboration en 4 étapes (32 mois jusqu'à l'approbation)



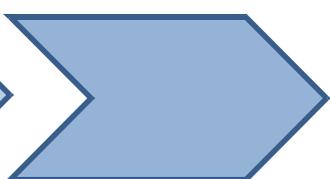
Les modalités de lancement du PLUI



6 juin 2016:
arrêté préfectoral portant extension des compétences de la CC



21 février 2017:
prescription du PLUI
lancement de la consultation pour le marché d'élaboration du PLUI



23 mai 2017:
attribution du marché d'élaboration du PLUI



6 septembre 2017 :
réunion du comité de pilotage et conférence des Maires pour le lancement



17, 28, 29 novembre 2017:
4 réunions Publiques pour présenter la démarche d'élaboration

Les modalités de travail en phase diagnostic du PLUI

- août-septembre 2017: Recueil de données par le bureau d'étude
- septembre-octobre 2017: Rencontre des élus des différentes Communes par le bureau d'étude
- fin 2017: Contribution des Communes à l'évaluation de leurs capacités de densification
- 14 novembre 2017: ateliers de travail avec les communes concernées par les thématiques « commerces, services, circuits courts »
et « tourisme, loisirs »
- 21 novembre 2017: ateliers de travail avec les communes concernées par les thématiques « développements économique et démographiques »
Et « à conforter dans l'enveloppe bâtie existante »
- 5 décembre 2017: présentation des premiers éléments de diagnostic au Comité de pilotage
- 23 janvier 2018: présentation du diagnostic et des enjeux du PLUI au Comité de pilotage
- 25 janvier 2018: présentation du diagnostic et des enjeux du PLUI aux personnes publiques associées



Les modalités de travail en phase PADD

- 26 février 2018: lancement de la phase PADD en Comité de pilotage
- 26 mars 2018: atelier sur les orientations en matière d'économie et d'emploi
- 27 mars 2018: atelier sur les orientations en matière de formes urbaines
- 27 mars 2018: atelier sur les orientations en matière de Grands paysages
- 29 mars 2018: atelier sur les orientations en matière de démographie et d'habitat
- 16 avril 2018: présentation des premiers éléments en Comité de pilotage
- 2 et 3 mai 2018: ateliers sur le thème « développement démographique/habitat/emploi »
- 28 mai 2018: finalisation des orientations du PADD en Comité de pilotage
- 15 octobre 2018: débat sur les orientations du PADD en Conseil communautaire
- Fin octobre 2018: débat sur les orientations du PADD en Conseils municipaux



Les modalités de travail en phase zonage/règlement

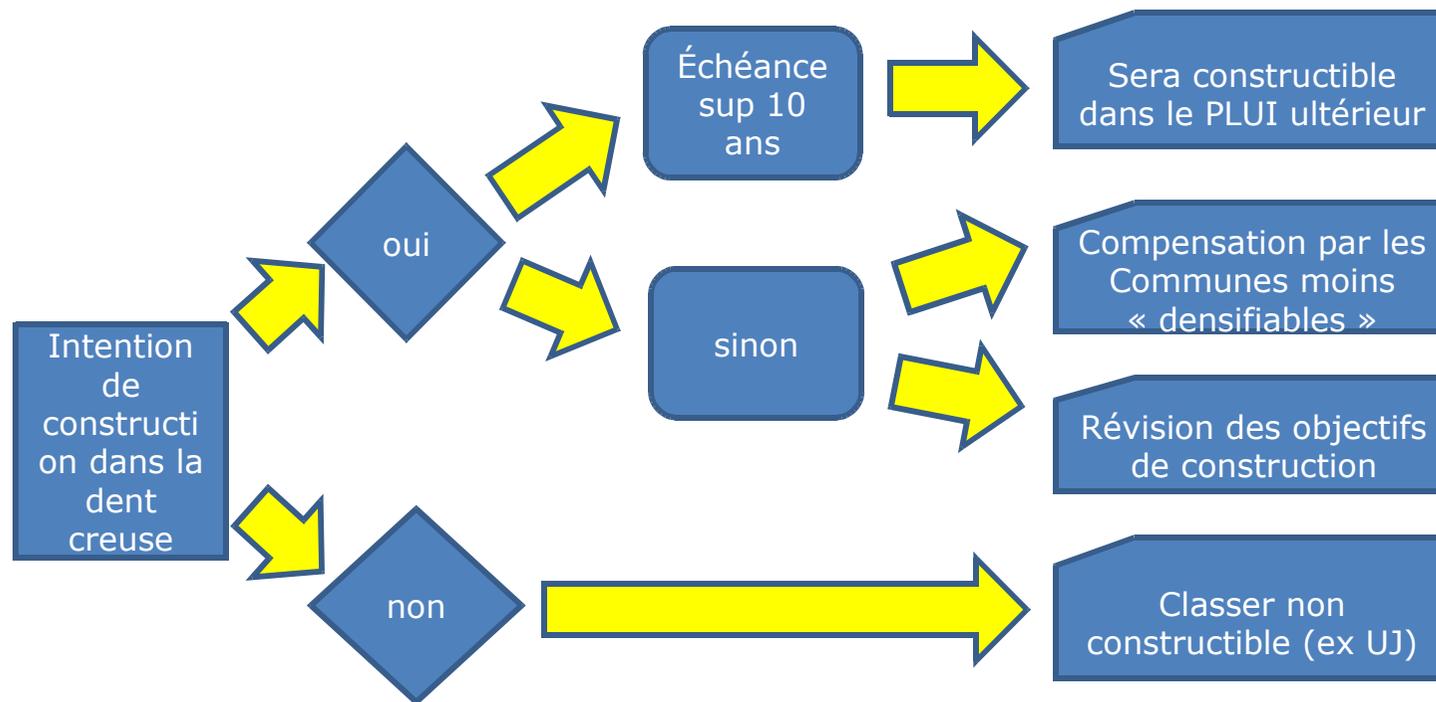
- 4 septembre 2018: lancement de la phase zonage/règlement en Comité de pilotage
- 11 septembre 2018: atelier sur le zonage avec les communes en maintien démographique
- 11 septembre 2018: atelier sur le zonage avec une 1^{ère} partie des communes en développement démographique
- 12 septembre 2018: atelier sur le zonage avec une 2^{ème} partie des communes en développement démographique
- 12 septembre 2018: atelier sur le zonage avec une 3^{ème} partie des communes en développement démographique
- 8 octobre 2018: atelier de rattrapage sur le zonage avec une 4^{ème} partie des Communes
- 8 octobre 2018: atelier sur le zonage avec un des deux bourgs centres
- 9 octobre 2018: atelier sur le zonage avec le deuxième bourg centre
- 9 octobre 2018: atelier sur le zonage avec le premier bourg relais
- 10 octobre 2018: atelier sur le zonage avec le premier bourg relais
- 10 octobre 2018: atelier sur le zonage avec la Commune « ruraine »



Problématique identifiée: le respect des orientations du PADD

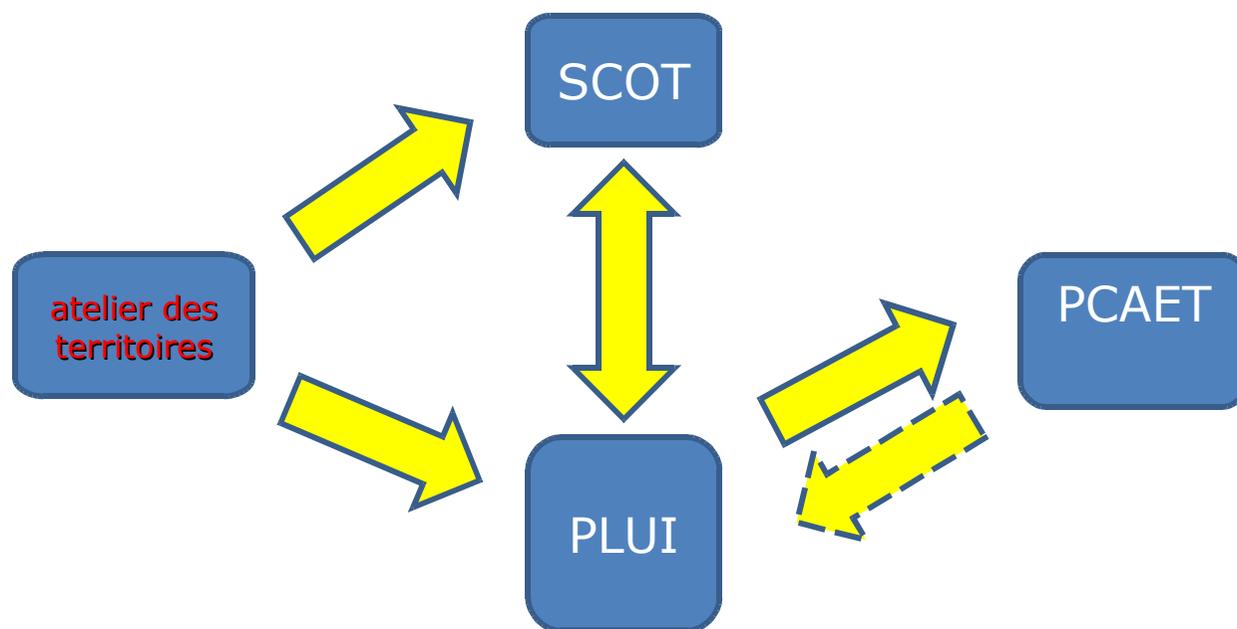
	Densité Proposée pour les nouvelles constructions (logement/ha)	Besoins en foncier (ha)	Disponibilités foncières identifiées par les communes (ha)
2 Bourgs principaux	20	11,2	13,8
2 Bourgs relais	15	6,4	4,6
1 Commune rurale (Chalmaison)	15	3,0	3,9
27 Communes rurales en développement démographique	12	16,2	29,1
10 Communes rurales en maintien démographique	10	7,8	18,4

Les solutions pour une densification conforme aux orientations



La prise en compte, dans cette démarche, du volet Air Energie Climat

De faire précéder le PLUI par l'Atelier des territoires s'est avéré payant. Tout autant que de faire en sorte que SCOT, PLUI et PCAET se nourrissent mutuellement.



la contribution de l'atelier des territoires

Il s'est
agit:



D'un **partenariat avec l'Etat** en faveur d'un
aménagement durable du territoire,



Avec des **enjeux AEC** identifiés

Le partenariat avec l'Etat dans le cadre de l'atelier des territoires

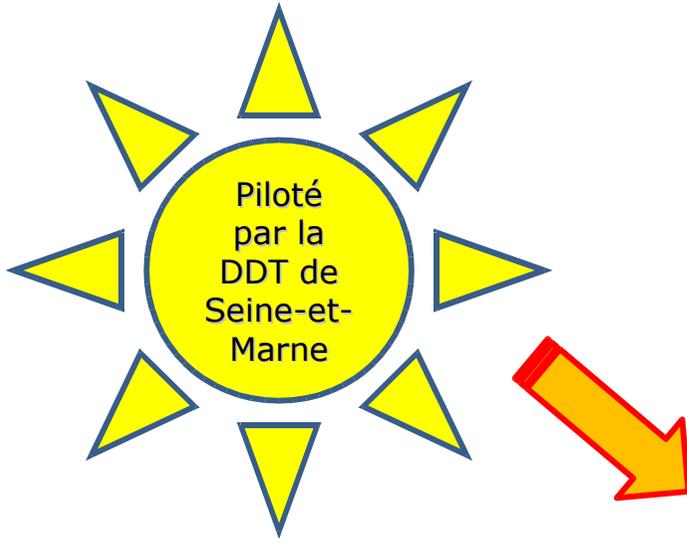


Après avoir fait acte de candidature

la Communauté de communes Bassée Montois a été retenue pour bénéficier de l'appui (logistique) de l'Etat dans le cadre de « l'Atelier des territoires ».

Elle l'a été avec 4 autres territoires parmi 14 candidatures reçues **sur le thème du périurbain**

L'atelier des territoires



ce dispositif s'est employé
durant une année à la
définition de stratégies
d'aménagement sur le
territoire de la Communauté
de Communes Bassée-
Montois et à l'émergence
d'une **feuille de route**

les enjeux AEC identifiés lors de l'atelier des territoires

- 5 enjeux ont été identifiés et détaillés en actions et projets à décliner dans le temps (à court, moyen et long termes) et parmi eux:

Enjeux	objectifs	Exemples d'Actions à incidence AEC
les productions agricoles	Diversification des productions Accompagner l'évolution de la filière matériaux-construction	Devenir sous-secteur de Planète Chanvre Créer un drive fermier Créer un atelier de transformation mutualisé Développer un pôle de recherche et de formation sur la filière «écoconstruction»
les fonciers bords à voie d'eau	extension de la ZA de Jaulnes connectée bords à voie d'eau	Anticiper les besoins en fonciers économiques
le désenclavement du territoire	Améliorer l'accessibilité du territoire	réflexion sur les mobilités de l'aire de co-voiturage au parking relais
les fonctions de mobilité	Jouer à fond la carte des modes actifs	Développer des liaisons douces inter et intra territoriales labellisation

Les orientations AEC reprises dans le PLUI: la minimisation des déplacements

- développer l'activité économique proportionnellement au développement démographique du territoire afin de **minimiser les déplacements vers Paris et la Grande couronne**
- les bourgs principaux dans leurs rôles de pôles d'emploi et en continuités des sites industriels existants sur le territoire pour **minimiser les déplacements internes au territoire**
- Limiter les besoins en déplacements en renforçant la proximité entre lieux de résidence, d'emploi et de services, en **maintenant les activités industrielles** présentes, en développant une **offre commerciale de proximité**, en maintenant le niveau d'**équipement scolaire maternel et primaire** du territoire, les **professionnels de santé**, la qualité et la diversité des **équipements sportifs et de loisirs** sur tout le territoire
- diversification des activités et des revenus des exploitations agricoles au sein des exploitations : installation d'ateliers de transformation des productions agricoles, développement des **circuits courts** via la vente directe des produits du terroir, accueil et hébergement du public.

Les orientations AEC reprises dans le PLUI: des modes de déplacement plus vertueux

- Développer les **infrastructures de covoiturage**
- Engager la création d'un **réseau cohérent d'itinéraires cyclables**
- Accroître les **déplacements piétons vers les équipements et les services**
- Œuvrer pour le **développement de l'offre en transports en commun**
- Accompagner le **projet de création de la Seine à Grand Gabarit** et accélérer l'aménagement du tronçon allant du barrage de la Grande Bosse au nouveau port de Bray-sur-Seine
- Permettre le réaménagement dans un secteur plus adapté de la **plate-forme fleuve/route** de Bray-sur-Seine



Affirmer l'intérêt du territoire intercommunal pour la **réouverture des gares ferroviaires** de Flambouin-Gouaix et de Leudon

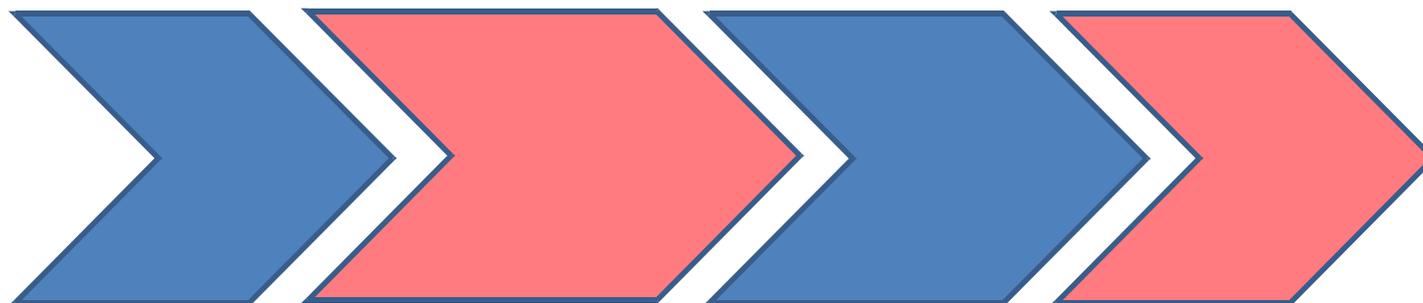
Les orientations AEC reprises dans le PLUI: pour un bâti moins énergivore

- diversification des activités agricoles au sein des exploitations : (**filière chanvre**).
- Mieux **valoriser la ressource forestière** du territoire

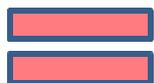
Les orientations AEC reprises dans le PLUI: la production d'énergies renouvelables

- Favoriser les **énergies produites à partir d'une ressource locale** : photovoltaïque, solaire, hydraulique, méthanisation, etc.
- diversification des activités et des revenus des exploitations agricoles au sein des exploitations : production d'énergie renouvelable (installation photovoltaïque sur le toit des exploitations, **méthaniseur** utilisant les sous-produits agricoles et/ou les effluents d'élevage).

Une articulation à priori idéale SCOT-PLUI-PCAET



Fin 2016:	12 décembre 2016:	21 février 2017:	Attribution du
Prescription	Engagement du	Prescription du	Marché
SCOT	PCAET et adhésion	PLUI	d'élaboration
	groupement de		Du PLUI
	commande du		
	SDESM		



Faire coïncider et se nourrir mutuellement les diagnostics

Des modalités d'élaboration perturbées du PCAET Bassée Montois

 Un financement axé sur l'aide à l'ingénierie
dans le cadre du CPER

 Mais un financement long à finaliser

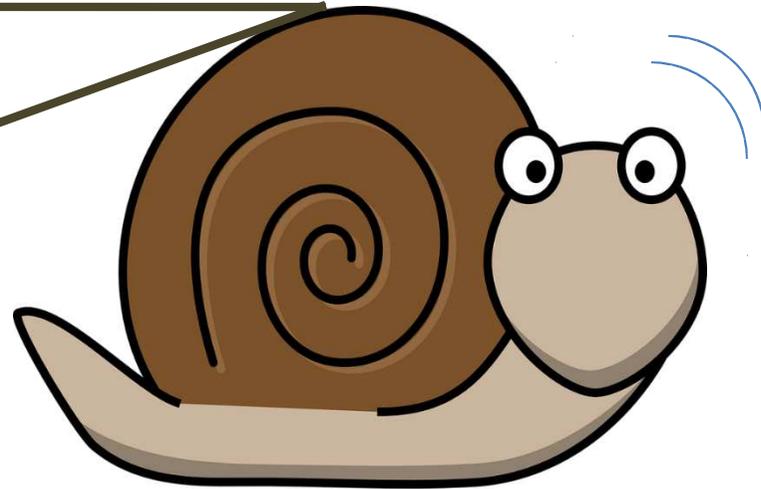
Le financement du PCAET

Dépenses		Recettes	
Etude PCAET	55 000	Fonds propres	11 000
Etude de développement portuaire	31 000	Etat-Région « aide à l'ingénierie »	75 000

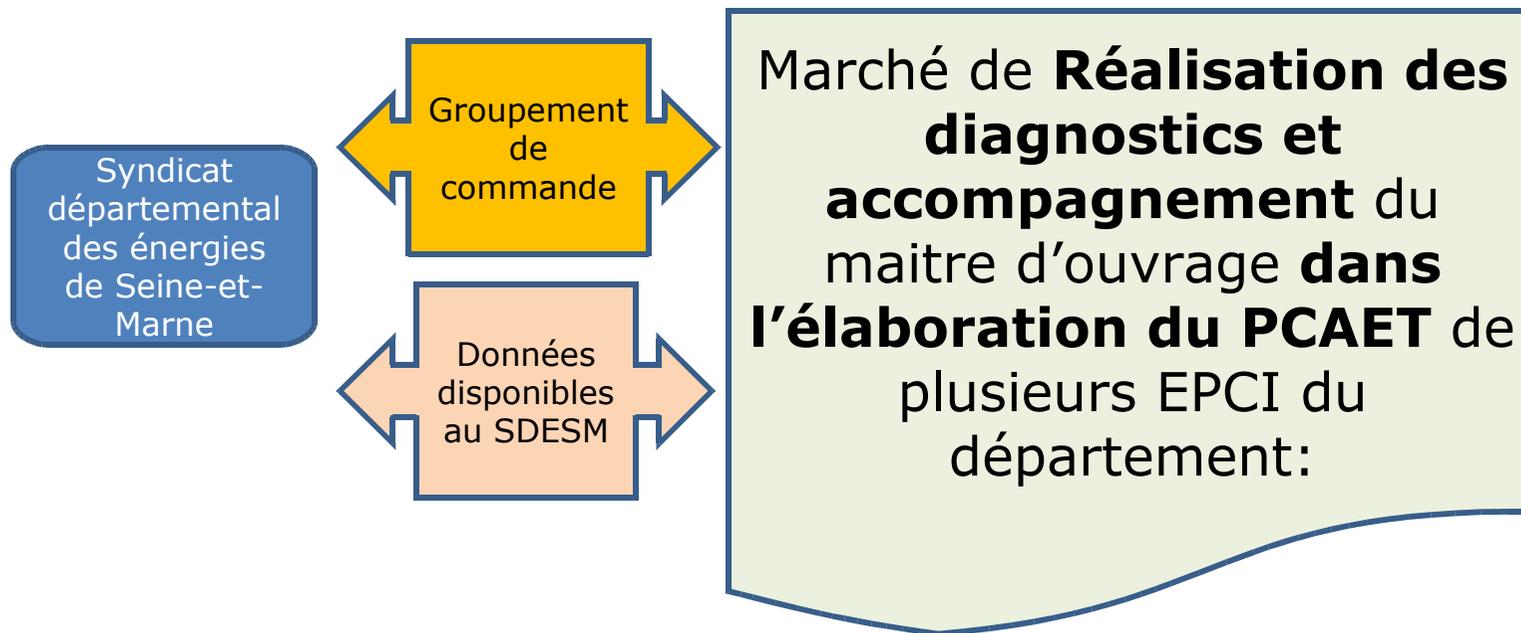
L'élaboration différée du PCAET: à novembre 2018

Retard pour la mise en concurrence: Le SDESM a attribué le marché le 10 janvier 2018

Retard pour finaliser le financement: il a fallu arbitrer entre les aides pour l'ensemble des études de la feuille de route



Les modalités de l'élaboration du PCAET



Critères d'attribution du marché

- L'offre retenue était la meilleure au regard des **prestations proposées** et du **temps dégagé** par le bureau d'étude (72,25 journées/homme)

Diagnostics du PCAET

- « **estimation des émissions** territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs **possibilités de réduction** ;
- estimation de la **séquestration nette de dioxyde de carbone** et de ses possibilités de développement,
- analyse de la **consommation énergétique** finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;
- présentation des **réseaux** de distribution et de transport **d'électricité, de gaz et de chaleur**, des enjeux de la distribution d'énergie et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
- état de **production des énergies renouvelables**, sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
- Une analyse de la **vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique** ; »

Accompagnement pour la Stratégie territoriale AEC

- le prestataire réalisera un **inventaire des principaux enjeux**
- Les enjeux seront justifiés au regard des résultats des diagnostics, mais prendront également en compte les enjeux décrits dans les autres documents réglementaires concernant le climat, l'air ou l'énergie, notamment, le Schéma Régional Climat Air Énergie (**SRCAE**), le Plan de Protection de l'Atmosphère (**PPA**), le Schéma de Cohérence Territorial (**SCOT**)
- Cet inventaire doit permettre à l'EPCI de **valider les principaux axes de sa stratégie** territoriale
- le prestataire émettra des **propositions d'actions** à mener et à inscrire dans le programme qui répondent aux grands enjeux mis en avant dans la stratégie territoriale (domaine des transports, animation ou coordination d'autres acteurs du territoire)
- Chaque action sera présentée sous la forme d'une **fiche action** présentant : les enjeux auxquels l'action permet de répondre et les résultats attendus, la description de l'action, les moyens nécessaires à sa mise en œuvre, les acteurs pouvant être associés à sa mise en œuvre, les impacts environnementaux